



## **Déclaration intersyndicale de la CFDT, CFTC, CGT, FO, Snics-FSU, Sud santé, Unsa santé sociaux anti ordres au HCPP du 4-2-2016 :**

Les député-e-s ont validé l'Ordre infirmier en rejetant son abrogation et même l'adhésion facultative pourtant proposée par deux ministres. Pour justifier son changement de position, faisant fi de la majorité de la profession opposée à cet ordre la ministre s'appuie sur l'exercice en pratique avancée, qui ne concerne qu'une minorité de la profession, et la réforme du Développement Professionnel Continu qui ne relève pas d'un contrôle ordinal pour les salarié-e-s. Le gouvernement pourra légiférer par ordonnance sur le fonctionnement et l'organisation des Ordres des professions de santé et renforcer leurs pouvoirs. C'est une vraie position de recul et de fermeté du ministère et de la Présidence de la République.

L'Ordre aura 2 missions essentielles :

- Compenser celles que leur délaisse l'Etat (contrôle – régulation...)
- Un rôle disciplinaire sans lien avec les lieux d'exercice professionnel

La colère gronde chez les professionnel-les, d'autant que les conditions de travail continuent à se dégrader et atteignent de manière prégnante leur vie personnelle. Les rappels à domicile sont si fréquents qu'il n'y a plus de frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

La double peine imposée par la confirmation de l'ordre infirmier n'est pas supportable.

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, Sud santé, UNSA santé sociaux, SNICS-FSU réaffirme son opposition aux ordres professionnels.

**Même gratuit on n'en veut pas !**